

HONORAIRES de NEGOCIATION et de LOCATION

VENTES d'immeubles à usage d'habitation

De 0 €	à 200 000 €	6% avec un minimum de 5 000 €
De 200 001€	à 400 000 €	5 %
De 400 001 €	à 600 000 €	Forfait de 25 000 €
Plus de	600 001 €	4 %

Ces taux s'entendent TVA comprise

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

VENTES terrains 6% avec minimum de 5 000 €

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL 8 %

LOCATIONS

Locaux à usage d'habitation : Part Bailleurs

Honoraires pour les prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du contrat de location :

- La moitié de 14% des loyers de la première année avec un maximum de 8€ du m².

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

- 150 € avec maximum de 3€ du m².

Locaux à usage d'habitation : Part Locataires

Honoraires pour les prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du contrat de location :

- La moitié de 14% des loyers de la première année avec un maximum de 8€ du m².

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

- 150 € avec maximum de 3€ du m².

Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux : 3€ du m²

Locaux à usage professionnel ou commercial :

Baux précaires 3% du loyer de la 1ère année

Baux professionnels 14 % du loyer de la 1ère année

Baux 3-6-9 (forfait minimum) 500 €